

recherchée. Je puis affirmer sans erreur qu'on ne peut pas dans notre pays adopter des lois pour obliger quelqu'un à subir une formation physique. Nous ne pouvons qu'encourager les gens à prendre cette initiative et il me semble que c'est la façon d'envisager le problème.

Le PRÉSIDENT: Je me demande si le ministre ou M. Davidson pourrait proposer qu'une façon d'encourager cette initiative serait de distribuer la brochure 5BX. Je ne proposerais pas que cette brochure soit fournie gratuitement aux provinces ou aux individus qui le désireraient, parce que, à mon avis, nous sommes déjà allés un peu trop loin dans ce sens. Il reste qu'il s'agit là d'une des publications les plus utiles imprimées au pays et je n'ai qu'à m'en remettre au témoignage vivant du ministre à ce sujet. Ne pourrait-on pas employer cette méthode plutôt que de devoir faire appel aux bons offices du service parlementaire ou des ministres du cabinet?

M. DAVIDSON: J'ignore la ligne de conduite adoptée par l'Aviation à l'égard de la distribution de cette brochure. Je croyais que quiconque désire l'acheter peut le faire.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le D<sup>r</sup> Charron a déclaré qu'on en a vendu de nombreux exemplaires.

Le docteur CHARRON: Oui, je crois que l'Imprimeur de la Reine en a vendu de nombreux exemplaires.

M. BROOME: Il ne s'agit pas d'un document confidentiel.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à l'égard du présent crédit, messieurs?

Pendant que les membres du Comité songent à d'autres questions, j'aimerais poser la question suivante au ministre: à la page 41 du fascicule 5 des Témoignages, monsieur le ministre, on donne une liste des subventions faites à la *Canadian Olympic Association*, et, au bas de la page, il y a un paragraphe ainsi conçu:

Les subventions ont été accordées, en général, pour aider à défrayer les équipes canadiennes, mais une aide spéciale a été fournie pour aider à payer les frais des Jeux de l'Empire britannique et du Commonwealth qui ont eu lieu à Vancouver, à l'été de l'année 1954.

Je désire tout d'abord savoir de qui relèvent ces subventions. Je suppose, à titre de ministre du ministère en cause, que toutes les demandes à l'égard des subventions pour une initiative semblable, comme les jeux olympiques qui doivent avoir lieu l'hiver prochain, relèvent de votre bureau?

M. MONTEITH (*Perth*): Je ne voudrais pas l'assurer, monsieur le président. On remarquera d'après cette liste que c'est le ministère des Finances qui pendant de nombreuses années a acquitté les frais de ces subventions. Cependant, les prévisions de dépenses du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière 1959-1960 comprenaient un montant de \$60,000, et je suppose que, si c'est là une indication, on peut croire que le ministère comprendra dans ses prévisions d'autres crédits de cette nature.

Le PRÉSIDENT: J'aimerais savoir également qui fixe ces subventions. Je songe aux subventions spéciales, comme les subventions à l'égard des Jeux de l'Empire britannique tenus à Vancouver. Sont-elles fixées par le cabinet seulement ou par un comité du cabinet?

M. DAVIDSON: Monsieur le président, je ne puis malheureusement pas répondre à cette question. Je dois signaler que les sept subventions accordées à l'égard des Jeux de l'Empire britannique tenus à Vancouver s'élèvent à un montant total de \$200,000. Elles ont alors été fixées par le ministre ou par le ministère des Finances, et je suis d'avis que le montant total de \$200,000